



# Bulletin Officiel

N°7611 Jeudi 14 mai 2026

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)31<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME DJERBA	19
STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	20

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO ET AGE

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME DJERBA –AGO- GAT VIE-AGE-	21
	23

### POST ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

CELLCOM	25
SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -	26

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	27
SICAV L'EPARGNANT	28
SICAV ENTREPRISE	29
SICAV TRESOR	30

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SICAV L'EPARGNANT 31

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

SICAV L'EPARGNANT 32

SICAV ENTREPRISE 34

SICAV TRESOR 36

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS BANK- 38

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 39

**ANNEXE I**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026*)

**ANNEXE II**

**INFORMATIONS POST AGO ET AGE**

- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -AGO-
- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -AGE-

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

- SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME DJERBA
- STRATEGIE HIGH YIELD SICAV
- MCP SAFE FUND

## بلاغ هيئة السوق المالية

### توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات واضحة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR  
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES  
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

**a. Mode de gouvernance :**

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

**b. Stratégie ESG :**

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

**c. Gestion des risques et opportunités :**

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

**d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :**

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية**

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.**

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات**

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31**

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba**  
Siège Social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 05 Juin 2026 à 09h00 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1/ - Lecture du rapport du conseil administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2025
- 2/ - Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice
- 3/ - Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice
- 4/ - Affectation des résultats de l'exercice 2025
- 5/ - Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs
- 6/ - Quitus aux administrateurs
- 7/ - Pouvoir en vue de formalités

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**STRATEGIE HIGH YIELD SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n°18-2005 du 3 Octobre 2005

**Siège social** : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

STRATEGIE HIGH YIELD SICAV invite ses actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le vendredi 29 mai 2026 à 10h30** à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;
2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.
4. Quitus aux administrateurs. ;
5. Affectation des résultats.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba**  
Siège social : Hôtel Al Jazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 05 Juin 2026.

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2025 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

**Quatrième Résolution**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 de la société, se traduisant par un bénéfice net de **3 323 468,389** dinars comme suit :

Bénéfice net 2025	3 323 468,389
Report à nouveau 2024	<u>10 584 935,125</u>
Total	13 908 403,514
Dividendes à distribuer sur report 2013	(607 600,000)
8,68% de la valeur nominal, soit 0,434 D par action	
 Affectation à la réserve facultative	 <u>(13 290 000.000)</u>
 Reports à nouveau 2013 et antérieurs	 900,364
Reports à nouveau 2025	<u>9 903,150</u>
1 <sup>er</sup> reliquat	10 803,514
Total reports	<u>10 803,514</u>
2 <sup>ème</sup> reliquat	0,000

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

**Cinquième Résolution**

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs et le montant de la rémunération à allouer aux membres du comité d'audit pour l'exercice 2025 à ...

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**Sixième Résolution**

L'assemblée générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**GAT VIE**

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT Vie publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire le 14 Mai 2026.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour de l'article 33 des statuts de la société relatif à la nomination des commissaires aux comptes pour sa mise en conformité avec les dispositions du Codes des Société Commerciales et les textes relatifs aux missions des Commissaires aux comptes concernant les compagnies d'assurance.

L'article 33 des Statuts est mis à jour comme suit :

**« NOMINATION ET POUVOIRS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**ARTICLE 33**

1/ L'Assemblée Générale Ordinaire doit désigner au moins un Commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes doit être désigné parmi les experts-comptables inscrits au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie si deux des limites chiffrées relatives au total du bilan, au total des produits hors-taxes et au nombre moyen des employés sont remplies. Au cas où ces limites chiffrées ne sont pas remplies, le commissaire aux comptes est désigné soit parmi les experts-comptables inscrits au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, soit parmi les spécialistes en comptabilité inscrits au tableau de la compagnie des comptables de Tunisie.

Tout commissaire aux comptes désigné conformément aux dispositions de l'article 13 du Code des Sociétés Commerciales est soumis aux dispositions visées au chapitre trois du sous-titre trois du titre premier du livre quatre du Code des Sociétés Commerciales.

Le commissaire aux comptes a le mandat de vérifier les livres, la caisse, le portefeuille et les valeurs de la société, de contrôler la régularité et la sincérité des inventaires, ainsi que l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'Administration.

Le commissaire aux comptes certifie également la régularité et la sincérité des comptes annuels de la société conformément à la loi relative au système comptable des entreprises en vigueur. Il vérifie périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne.

2 / Le commissaire aux comptes est désigné pour une période de trois années renouvelables. Toutefois, le nombre de mandats successifs, compte tenu du renouvellement, ne peut excéder pour les sociétés commerciales soumises à l'obligation de désigner un commissaire aux comptes inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, trois mandats lorsque le commissaire aux comptes est une personne physique et cinq mandats si le commissaire aux comptes revêt la forme d'une société d'expertise comptable comportant au moins trois experts comptables inscrits au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, et ce, à condition de changer le professionnel qui engage sa responsabilité personnelle sur le contenu du rapport de contrôle des comptes et de changer l'équipe intervenant dans l'opération du contrôle une fois, au moins, après trois mandats.

3/ A défaut de nomination de commissaire aux comptes par l'assemblée ou en cas d'empêchement ou de refus de tous les commissaires désignés, il est procédé à leur remplacement par ordonnance du juge des référés du tribunal du siège à la requête de tout intéressé, les administrateurs dument appelés.

4/ Le commissaire aux comptes nommé par l'assemblée ou par le juge des référés en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

5/ A l'exclusion de toute immixtion dans la gestion de la Société, le commissaire aux comptes opère toutes vérifications et tous contrôles qu'il juge opportun. Le commissaire aux comptes peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications ou contrôles qu'il juge opportuns. Il peut toujours convoquer l'assemblée générale des actionnaires en cas d'urgence.

6/ Le commissaire aux comptes est tenu de présenter ses rapports dans le mois qui suit la communication qui lui est faite des états financiers de la société.

7/ Le commissaire aux comptes établit un rapport dans lequel il rend compte à l'assemblée de l'exécution du mandat qu'elle lui a confié, et signale éventuellement les irrégularités et inexactitudes qu'il a relevées.

8/ Il fait, en outre, un rapport spécial à l'assemblée ordinaire annuelle sur les opérations prévues à l'article 31.

9/ Si l'assemblée a nommé plusieurs commissaires, l'un d'eux peut agir seul, en cas de décès, démission, refus ou empêchement des autres.

10/ Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés par un barème réglementaire et selon ce qui est convenu avec la Société pour les missions spécifiques objets tout autre texte relatif aux compagnies d'Assurance.

11/ Le commissaire aux comptes est obligatoirement convoqué pour assister à toutes les réunions du conseil d'administration qui établissent les états financiers annuels ou qui examinent les états intermédiaires, ainsi qu'à toutes Les assemblées Générales. »

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**AVIS DES SOCIETES**

**POST ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**

**CELLCOM**

**Siège social : 25, Avenue l'artisanat Charguia 2 - 2080**

La Société CELLCOM publie ci- dessous les résolutions adoptées par son Assemblée Générale Elective tenue le 28 avril 2026.

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée électorale déclare que la présente réunion a été régulièrement convoquée et qu'elle peut valablement délibérer sur le point figurant à son ordre du jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée électorale a élu Monsieur Nader GHAZOUANI en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de Cellcom pour une période de Trois (3) ans, prenant fin à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des présents ou représentés.

**AVIS DES SOCIETES**

**POST ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -**  
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air « Tunisair » publie ci-dessous les résolutions adoptées par l'assemblée générale élective tenue le 28 avril 2026.

**Résolution unique** : L'assemblée générale élective a élu Mr Mohamed MELLASSI pour être proposé en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration de la Société Tunisienne de l'Air pour la durée restante du mandat du représentant des actionnaires minoritaires soit deux exercices, qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP LEPTIS OBLIGATAIRE**  
Fonds Commun de Placement Obligataire  
**AGRÉMENT DU CMF N° 02-2024 DU 31 JANVIER 2024**  
Adresse : Immeuble BTL Boulevard de la terre-lot AFH E12  
Centre Urbain Nord- 1082 -Tunis

LEPTIS ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de FCP LEPTIS OBLIGATAIRE informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2025 et à compter du lundi **20 Mai 2026**, un dividende de **5,652 dinars** par part. Ce dividende est payable aux agences de la Banque tuniso-libyenne et au siège du gestionnaire sis à Immeuble BTL Centre Urbain Nord.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de FCP LEPTIS OBLIGATAIRE le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV L'EPARGNANT**

Société d'investissement à capital variable  
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59  
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996  
**Siège social** : Rue Hédi Nouira - Tunis

En application de la 4<sup>ème</sup> Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 avril 2026, SICAV L'EPARGNANT a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2025 **un dividende de 6,506 dinars par action.**

Ce dividende sera mis en paiement à partir du mercredi **20 mai 2026** selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 20 mai 2026 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mardi 19 mai 2026 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV ENTREPRISE**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005  
**Siège Social** : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2026, SICAV ENTREPRISE informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2025, un dividende de **5,762 dinars** par action.

Ce dividende est payable à partir du **19 mai 2026** aux guichets de TUNISIE VALEURS et AMEN BANK.

**OPTION**

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV ENTREPRISE** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV TRESOR**  
**SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE**  
Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996  
**Siège social:** 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2026, SICAV TRESOR informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2025, un dividende de **6,130 dinars** par action.

Ce dividende est payable à partir du mardi **19 mai 2026** aux guichets de la BIAT et de TUNISIE VALEURS.

**OPTION**

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

## AVIS DES SOCIETES

### Liste des membres du conseil d'administration

#### SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996  
**Siège social :** Rue Hédi Noura -1001 Tunis

Administrateurs	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Nabil FRINI*  Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Retraité	<b>Administrateur des sociétés suivantes :</b> - STB SICAR (Président du Conseil d'Administration) - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » (Président du Conseil d'Administration)
Société Tunisienne de Banque « STB »	Banque	<b>Administrateur des sociétés suivantes :</b> - STB MANAGER - STB FINANCE - STB INVEST SICAF - STB SICAR - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - SICAV L'INVESTISSEUR - SICAV AVENIR - Tunisian Foreign Bank « TFB » - Société Nigérienne de Banque « SONIBANK » - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE »
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »	Assurance	<b>Administrateur des sociétés suivantes :</b> - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » - Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » - Société Tunisienne de Banque « STB » - SICAV L'INVESTISSEUR - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie « SFBT »
STB INVEST SICAF	Société d'Investissement	<b>Administrateur des sociétés suivantes :</b> - STB SICAR - STB FINANCE - STB MANAGER - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - EL AMEL DE MICROFINANCE - SICAV L'INVESTISSEUR - SICAV AVENIR - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
STB SICAR	Capital Investissement	<b>Administrateur des sociétés suivantes :</b> - STB INVEST SICAF - STB MANAGER - STB FINANCE - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - WINTECH TUNISIE - ECOLIVING - INTERCHAUX - Société de Développement Touristique « SDT HADRUMET »

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTÉES**

**SICAV L'EPARGNANT**

Société d'investissement à capital variable  
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996  
Siège social : Rue Hédi Nouria 1001– Tunis

**Résolutions adoptées par  
L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Avril 2026**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2025.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2025.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables :	10,315,154.942 dinars
Dividendes à distribuer :	10,313,669.030 dinars
Résultat à reporter :	1,485.912 dinars

Elle fixe par conséquent à **6,506** dinars le dividende par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du mercredi 20 mai 2026 selon le choix des actionnaires, soit en numéraire, soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 20 mai 2026 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mardi 19 mai 2026 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire fixe à 9 600 dinars, le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025. Ce montant est pris en charge par le gestionnaire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**SIXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, prenant acte que le mandat de la STB SICAR en tant qu'administrateur vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler son mandat pour une période de trois années, prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2028

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**SEPTIEME RÉOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## AVIS DES SOCIETES

### SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005  
**Siège Social** : 17, Rue de Jérusalem- 1002 Tunis

### Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2026

#### Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2025.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

#### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

#### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2025.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

#### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2025, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2025	1 055 183.106
Régularisation du résultat d'exploitation	-88 877.418
Report à nouveau - Exercice 2025	140.698
Sommes distribuables - Exercice 2025	966 446.386
Dividendes	966 368.068
Report à nouveau - Exercice 2026	78.317

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2025 à **5.762** dinars par action et d'affecter le reliquat, soit **78.317** dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de AMEN BANK et de TUNISIE VALEURS, à compter **du 19 mai 2026**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV ENTREPRISE.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

#### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025, à 6 000 dinars brut.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

#### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2028, le mandat des administrateurs suivant :

- Monsieur Hatem SAIGHI
- Monsieur Elyes WALHA

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

#### **Septième Résolution**

L'assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Mohamed KOOLI en tant qu'administrateur de la SICAV pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'assemblée général ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2028

Le Conseil d'Administration sera, ainsi, composé des membres suivants :

- Monsieur Hatem SAIGHI
- Monsieur Mohamed KOOLI
- Monsieur Elyes WALHA

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV TRESOR**  
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE  
Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996  
**Siège social:** 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2026**

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2025.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2025.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2025, comme suit :

	<b>En dinars</b>
Résultat d'exploitation - Exercice 2025	<b>11 799 681,009</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	<b>-775 595,627</b>
Report à nouveau - Exercice 2025	<b>612,829</b>
Sommes distribuables - Exercice 2025	<b>11 024 698,049</b>
Dividendes	<b>11 024 449,460</b>
Report à nouveau - Exercice 2025	<b>248,589</b>

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2025 à **6,130 dinars par action** et d'affecter le reliquat, soit **248,589 dinars** au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT, et de TUNISIE VALEURS, à compter du 19 mai 2026

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV TRESOR.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

#### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025, à 6 000 dinars brut.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

#### **Sixième Résolution**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**AVIS DES SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS BANK-**  
Siège social : 56 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La Banque Tunisienne de Solidarité – BTS Bank porte à la connaissance de ses actionnaires, que son assemblée générale ordinaire tenue le jeudi 30 avril 2026 a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2025, des dividendes d'un montant de **6 millions de dinars (un (01) dinar par action)** (totalement soumis à la retenue à la source).

Ces dividendes seront servis auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur de compte des titres à partir de 30 juillet 2026.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	134,467	134,488
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	189,039	189,067
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	154,915	154,939
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	169,868	169,896
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	159,439	159,456
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	167,161	167,189
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	151,460	151,480
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,685	62,695
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,127	46,134
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	153,423	156,930	156,956
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	137,150	137,172
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	137,333	137,355
13	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	118,802	118,823
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	109,719	109,737
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	110,790	110,807
16	ATTIJARI PREMIUMSICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	103,835	103,848
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>						
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	23,481	23,956	23,960
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	167,010	167,026
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,244	158,253
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,130	15,132
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	232,248	232,285
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	129,694	129,712
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	135,927	135,948
24	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,019	19,022
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	118,456	121,154	121,174
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	117,158	117,177
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,598	2,601
<b>SICAV MIXTES</b>						
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	88,854	88,859
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	187,267	188,159
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	150,435	151,243
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	142,697	142,721
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>						
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	236,445	239,268
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	815,098	821,850
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	261,725	265,699
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	144,533	145,374
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	206,381	206,790
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	244,427	246,822
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	223,837	226,405
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	42,572	43,179
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	124,050	124,684
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,547	1,557
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,785	1,804
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	128,307	130,170
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 307,921	3 338,330
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	408,209	421,677
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	5,010	5,140
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,212	4,308
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	58,937	59,720
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,611	1,613
50	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,785	1,817
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	1,960	2,008
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	24,178	24,562
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	19,923	20,388
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	25,314	25,763
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 224,456	7 276,848
56	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	152,148	158,282
<b>FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE</b>						
57	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,304	100,318
<b>SICAV ACTIONS</b>						
58	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	152,169	153,631
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>						
59	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,307	2,374

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<b>OPCVME DISTRIBUTION</b>							
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>							
60 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	115,396	117,421	117,436
61 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,688	104,859	104,875
62 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,606	112,433	112,452
63 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	106,649	108,747	108,762
64 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,422	115,912	115,930
65 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,706	111,135	111,152
66 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,118	107,739	107,755
67 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	112,919	112,936
68 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	109,834	112,272	112,291
69 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	109,516	109,531
70 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,161	104,178
71 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,787	109,262	109,280
72 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	113,294	113,311
73 SICAV L'EPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,487	108,916	108,933
74 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	108,953	108,956
75 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,520	112,666	112,681
76 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	101,571	101,587
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>							
77 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	117,088	119,347	119,363
78 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	109,161	112,069	112,087
79 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	115,753	115,772
80 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	105,278	105,294
81 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 070,423	1 097,544	1 097,717
82 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 822,868	11 129,236	11 131,071
83 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	107,686	110,729	110,746
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	109,650	113,887	113,956
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	103,736	107,645	107,709
<b>SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	78,965	94,154	95,438
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	155,675	184,872	187,435
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	18,242	19,701	19,785
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	436,586	439,859
90 STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 423,942	3 472,448
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	74,390	74,760
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	58,199	56,385
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	114,556	114,716
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	27,783	28,265
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	27,727	28,020
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	22,286	22,461
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	123,364	125,165
98 FCP AL IMHEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	119,990	122,096
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	121,307	122,958
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	120,110	120,398
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	140,828	142,575
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	17,745	17,991
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	141,941	143,701
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	121,183	122,945
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	139,211	151,881	153,632
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	219,173	223,634
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	192,130	221,877	226,529
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	267,762	270,762
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	235,434	237,252
110 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	230,004	232,556
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	42,682	43,822
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	14 103,801	14 322,669
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	129,894	154,493	159,645
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 549,855	7 612,563
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	15,550	15,267
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	199,905	225,373	229,025
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	16 917,630	17 187,066
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	13 163,282	15 284,361	15 684,751
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	12 558,287	12 811,486
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	14 078,996	14 299,635
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	12 782,074	13 040,763
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	17,220	18,071
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	145,103	147,244
124 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	177,360	181,180
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	121,171	144,416	147,421
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	159,070	160,756
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 506,558	1 551,693

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

**COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE\***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemán, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufaitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendès France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	<b>FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	<b>FCP AXIS CAPITAL PRUDENT</b>	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	<b>FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	<b>FCP BH CEA</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	<b>FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	<b>FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	<b>FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	<b>FCP BNA CAPITALISATION</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	<b>FCP BNA CEA</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	<b>FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	<b>FCP CEA BANQUE DE TUNISIE</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	<b>FCP CEA MAXULA</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	<b>FCP DELTA EPARGNE ACTIONS</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	<b>FCP FUTURE 10</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	<b>FCP GAT OBLIGATAIRE</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	<b>FCP GAT PERFORMANCE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	<b>FCP GAT VIE MODERE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	<b>FCP GAT VIE CROISSANCE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	<b>FCP HAYETT MODERATION</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	<b>FCP HAYETT PLENITUDE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	<b>FCP HAYETT VITALITE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	<b>FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	<b>FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	<b>FCP HÉLION MONEO</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	<b>FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	<b>FCP VALEURS MIXTES</b>	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	<b>FCP VALEURS SERENITE 2028</b>	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	<b>FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	<b>FIDELITY OBLIGATIONS SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	<b>FIDELITY SICAV PLUS</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	<b>FINACORP OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	<b>INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	<b>LA GENERALE OBLIG-SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	<b>MAC CROISSANCE FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	<b>MAC ÉPARGNANT FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	<b>MAC EPARGNE ACTIONS FCP</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	<b>MAC EQUILIBRE FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	<b>MAC FCP DYNAMIQUE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	<b>MAC HORIZON 2032 FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	<b>MAC HORIZON 2033 FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	<b>MAXULA INVESTISSEMENT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	<b>MAXULA PLACEMENT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	<b>MCP CEA FUND</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	<b>MCP EQUITY FUND</b>	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	<b>MCP SAFE FUND</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	<b>PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	<b>POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	<b>SANADETT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	<b>SICAV AMEN</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	<b>SICAV AVENIR</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

**LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE**

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

**LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE**

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 <sup>ème</sup> étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

\* FCPR en liquidation

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### Informations Post AGO

#### UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2026, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

#### **I- Résolutions adoptées**

##### **Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2025, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque et les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

##### **Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées relatives à l'exercice 2025, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées et prend acte des opérations réalisées en 2025 dans le cadre des conventions antérieures approuvées par le Conseil d'administration .

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

##### **Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

##### **Quatrième Résolution :**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 qui s'élève à 65 850 518,294 Dinars comme suit :

<b>Report à Nouveau 2024</b>	<b>4 090 849,401</b>
<b>Bénéfices de l'exercice 2025</b>	<b>65 850 518,294</b>
<b>Bénéfice distribuable 2025</b>	<b>69 941 367,695</b>
<b>(-) Réserves spéciales de réinvestissement</b>	<b>35 000 000,000</b>
<b>Premier Reliquat</b>	<b>34 941 367,695</b>
<b>(-) Dividendes à servir au titre de l'exercice 2025</b>	<b>26 001 987,700</b>
<b>Deuxième Reliquat</b>	<b>8 939 379,995</b>
<b>Report à Nouveau après affectation du résultat</b>	<b>8 939 379,995</b>

Soit un dividende brut de 1,300 Dinar par action, le détachement du dividende se fera le 05 mai 2026 et la mise en paiement de ce dividende s'effectuera le 07 mai 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe UBCI ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2025, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer une enveloppe de 475.000 Dinars brute aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.

Les membres des comités réglementaires percevront en sus une rémunération globale de 120.000 Dinars brute au titre du même exercice 2025.

La répartition entre les membres de ces deux enveloppes s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Septième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de la société « Serenity Capital Finance Holding », représentée par M. Mehdi BOUHAOUALA, est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Huitième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Hakim DOGHRI est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Neuvième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de la société « STRAMICA », représentée par M. Khaled SELLAMI, est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Dixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts ordinaires et/ou subordonnés, sur la période de cinq ans à venir dans la limite de 200 millions de dinars et donne pouvoir au Conseil d'Administration d'en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Onzième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

EN MILLIERS DE DINARS

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<b>ACTIF</b>			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	111 657	87 570
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	709 160	686 090
AC 3 - Créances sur la clientèle	5.3	3 514 826	3 290 567
AC 4 - Portefeuille-titre commercial	5.4	428 569	158 104
AC 5 - Portefeuille d'investissement	5.5	559 909	642 253
AC 6 - Valeurs immobilisées	5.6	153 983	153 670
AC 7 - Autres actifs	5.7	166 158	157 645
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 644 261</b>	<b>5 175 899</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	5.8	566 311	292 723
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	179 319	188 100
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	3 910 652	3 779 710
PA 4 - Emprunts et Ressources spéciales	5.11	158 055	54 838
PA 5 - Autres passifs	5.12	266 646	337 099
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 080 984</b>	<b>4 652 470</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP 1 - Capital		100 008	100 008
CP 2 - Réserves		454 327	419 327
CP 4 - Autres capitaux propres		3	3
CP 5 - Report à nouveau		8 940	4 091
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	5.13	<b>563 278</b>	<b>523 429</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5 644 261</b>	<b>5 175 899</b>

## III- L'état d'évolution des capitaux propres

EN MILLIERS DE DINARS

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Report à nouveau	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvesti. Exonéré					
Capitaux Propres au 31/12/2025	100 008	10 000	-	86 607	322 720	3	4 091	65 851	589 280
Affectation résultat exercice 2025	-	-	-	35 000	-	-	4 849	-39 849	0
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-26 002	-26 002
Capitaux Propres au 31/12/2025	100 008	10 000	-	121 607	322 720	3	8 940	0	563 278

#### IV-Liste des membres du Conseil d'administration :

<i>Conseil d'administration UBCI</i>	<i>Nom et Prénom</i>	<i>Date 1ère nomination</i>	<i>Date du dernier renouvellement de mandat</i>	<i>Validité du mandat</i>	<i>Déclaration des fonctions de responsabilités dans d'autres sociétés</i>
<b>Président</b>	<b>M. Hassine DOGHRI</b>	27/04/2021	29/04/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2027	<u>Président du Conseil</u> : CARTE IARD / CARTE VIE / Serenity Capital Finance Holding SA / Perenity Capital Holding SA / COTIF SICAR /CITE / CIIM/ UTIQUE GAZ / SIDHET/ LINDE GAZ <u>Administrateur</u> : ASKIA Assurances / COFITE SICAF / NOUVELAIR / CIMENT DE GABES / UTP SICAF
<b>Administrateur</b>	<b>Meninx Holding (représentée par M. Hichem BEN FARHAT)</b>	10/05/2023	26/4/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2026	<u>Gérant</u> : LE 15 SARL <u>Directeur Général</u> : New Ecodattes SA <u>Directeur Juridique</u> : Meninx Holding SA
<b>Administrateur</b>	<b>Serenity Capital Finance Holding (représentée par Mr Mehdi BOUHAOUALA )</b>	27/04/2021	28/04/2026	AGO qui statuera sur l'exercice 2028	<u>Gérant</u> : INCOM SARL / MB Consulting SARL / ASSARA SARL <u>Administrateur</u> : NG Technologies
<b>Administrateur</b>	<b>M. Hakim DOGHRI</b>	27/04/2021	28/04/2026	AGO qui statuera sur l'exercice 2028	<u>Président Directeur Général</u> : COFITE SICAF <u>Directeur Général</u> : Serenity Capital Finance Holding SA /COTIF-SICAR / SIDHET <u>Administrateur</u> : CARTE VIE /ASKIA ASSURANCES/ UNION CAPITAL/ Perenity Capital Holding SA / Cap Bank / UTP SICAF/UCDS/ LINDE GAZ / UTIQUE GAZ
<b>Administrateur</b>	<b>M. Radhi MEDDEB</b>	27/04/2021	26/04/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2026	<u>Président Directeur Général</u> : COMETE Immobilière <u>Président du Conseil</u> : DAAM (ex_Centre Financier aux Entrepreneurs) <u>Administrateur</u> : Assurances CARTE / Assurances Carte Vie / STEGER / Fonds Tunisien pour l'Investissement <u>Gérant</u> : Anissa Aïda Studio

<b>Administrateur</b>	<b>Mme Sonya BOURICHA</b>	24/04/2019	29/04/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2027	<u>Administrateur : UTP Filiale UBCI, Administrateur et Présidente du Comité d'Audit : SAROST SA Administrateur et membre du Comité d'Audit : TOPIC SA</u> <u>Gérant de société : SYB REAL ESTATE SCES</u> <u>Gérant de société : SYB CONSULTANCY SCES</u>
<b>Administrateur</b>	<b>Mme Laureen KOUASSI-OLSSON</b>	27/04/2021	29/04/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2027	<u>Présidente Directrice Générale : Birimian Holding Limited / Birimian Ventures</u> <u>Administratrice Indépendante et Présidente du Comité des Risques : Orange Abidjan Participations / Groupes BMCE-Bank of Africa</u> <u>Administratrice Indépendante et Membre du comité de crédit : Bridge Bank Group West Africa</u> <u>Secrétaire Général Afrique du Groupe Duval</u>
<b>Administrateur</b>	<b>STRAMICA</b> (représentée par <b>M. Khaled SELLAMI</b> )	26/04/2023	28/04/2026	AGO qui statuera sur l'exercice 2028	<u>Administrateur Directeur Général : CNT</u> <u>Administrateur Directeur Général Adjoint : STRAMICA / STIB</u> <u>Administrateur Président du Conseil : STRAMIFLEX</u> <u>Gérant : L'Immobilière du Comptoir / C-BôMeubles</u>
<b>Administrateur indépendant</b>	<b>Mme Samia KAROUI ZOUAOUI</b>	26/08/2020	26/04/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2026	<u>Professeure des universités en administration des affaires à l'Université de Tunis el manar (UTM)</u> <u>Présidente du Comité permanent d'audit interne et administratrice indépendante au conseil d'administration de (DAAM) anciennement dénommée centre financier pour les entrepreneurs (CFE)</u> <u>Directrice du laboratoire de recherche Innovation, Stratégie, Entrepreneuriat, Finance et Economie (ISEFE)</u> <u>Présidente du conseil du laboratoire ISEFE.</u> <u>Présidente de l'association des diplômés de la Faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis.</u>
<b>Administrateur indépendant</b>	<b>Mme Faiza FEKI</b>	26/04/2024		AGO qui statuera sur l'exercice 2026	Néant

**AVIS DES SOCIETES**

**Informations Post AGE**

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**  
**Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis**

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 avril 2026.

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, et sur proposition du Conseil d'Administration, décide l'approbation de la mise à jour des Statuts de la banque afin de se conformer à la réglementation en vigueur

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETAT FINANCIERS**

#### **Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba**

Siège Social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

La Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 05 Juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Borhane Hasnaoui.

## BILAN

Exprimé en dinars

		Au 31 Décembre	
		2025	2024
	Notes		
<b>Actifs</b>			
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		144 570,060	138 930,060
Moins : amortissements		-124 648,515	-109 860,917
Net	3.1	<b>19 921,545</b>	<b>29 069,143</b>
Immobilisations corporelles		31 870 943,046	29 518 302,218
Moins : amortissements		-27 211 469,723	-26 366 459,519
Net	3.2	<b>4 659 473,323</b>	<b>3 151 842,699</b>
Immobilisations financières		1 664 404,601	1 784 493,201
Moins : provisions		-975 000,000	-975 000,000
Net	4	<b>689 404,601</b>	<b>809 493,201</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>5 368 799,469</b>	<b>3 990 405,043</b>
Autres actifs non courants		0,000	0,000
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>5 368 799,469</b>	<b>3 990 405,043</b>
<b><u>ACTIFS COURANT</u></b>			
Stocks	5	<b>1 785 793,634</b>	<b>1 697 925,421</b>
Clients et comptes rattachés		175 063,359	204 959,102
Moins : provisions		0,000	0,000
Net	6	<b>175 063,359</b>	<b>204 959,102</b>
Autres actifs courants		270 274,097	192 724,914
Moins : provisions		0,000	0,000
Net	7	<b>270 274,097</b>	<b>192 724,914</b>
Placements et autres actifs financiers		18 365 335,629	16 808 516,958
Moins : provisions		-731 917,075	-799 604,861
Net	8	<b>17 633 418,554</b>	<b>16 008 912,097</b>
Liquidités et équivalents de liquidités		1 981 255,350	3 048 254,559
<b>Total des actifs courants</b>		<b>21 845 804,994</b>	<b>21 152 776,093</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>27 214 604,463</b>	<b>25 143 181,136</b>

## SOCIETE ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME - DJERBA

<b>BILAN</b>			
Exprimé en dinars			
	Notes	Au 31 Décembre	
		2 025	2024
<b>Capitaux propres et Passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	10	7 000 000,000	7 000 000,000
Réserves	11	2 921 246,912	2 921 246,912
Autres capitaux propres	12	974 795,072	974 795,072
Résultats reportés	13.1	10 584 935,125	8 166 697,164
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>21 480 977,109</b>	<b>19 062 739,148</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	13.2	<b>3 323 468,389</b>	<b>2 978 237,961</b>
<b>Total des Capitaux propres avant affectation</b>		<b>24 804 445,498</b>	<b>22 040 977,109</b>
<b>Passifs</b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
	14	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	823 350,813	913 880,687
Autres passifs courants	16	1 586 808,152	2 188 323,340
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	0,000	0,000
<b>Total des passifs courants</b>		<b>2 410 158,965</b>	<b>3 102 204,027</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>2 410 158,965</b>	<b>3 102 204,027</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>27 214 604,463</b>	<b>25 143 181,136</b>

## SOCIETE ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME - DJERBA

<b>Etat de Résultat</b>				
(Exprimé en dinars)				
	Note	<b>Exercice clos le 31 Décembre</b>		<b>Variation</b>
		<b>2025</b>	<b>2024</b>	
<b>Produits d'exploitation</b>	18			
Revenus des services & commerce		23 494 069,537	20 140 427,216	3 353 642,321
Revenus des locations		409 747,655	383 631,972	26 115,683
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b><u>23 903 817,192</u></b>	<b><u>20 524 059,188</u></b>	<b><u>3 379 758,004</u></b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats & approvisionnements consommés	19	13 751 871,570	12 340 231,349	1 411 640,221
Charges de personnel	20	4 035 829,415	2 995 739,876	1 040 089,539
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	1 640 751,463	1 791 168,873	-150 417,410
Autres charges d'exploitation	22	2 516 491,100	1 516 857,510	999 633,590
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b><u>21 944 943,548</u></b>	<b><u>18 643 997,608</u></b>	<b><u>3 300 945,940</u></b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b><u>1 958 873,644</u></b>	<b><u>1 880 061,580</u></b>	<b><u>78 812,064</u></b>
Charges financières nettes	23	0,000	0,000	0,000
Produits des placements	24	748 290,808	1 238 730,226	-490 439,418
Autres gains ordinaires	25	1 635 915,010	996 411,810	639 503,200
Autres pertes ordinaires	26	-164 976,073	-264 564,655	99 588,582
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b><u>4 178 103,389</u></b>	<b><u>3 850 638,961</u></b>	<b><u>327 464,428</u></b>
Impôt sur les bénéfices	27	-854 635,000	-872 401,000	17 766,000
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b><u>3 323 468,389</u></b>	<b><u>2 978 237,961</u></b>	<b><u>345 230,428</u></b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	27	<b><u>3 323 468,389</u></b>	<b><u>2 978 237,961</u></b>	<b><u>345 230,428</u></b>

## SOCIETE ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME - DJERBA

<b>Etat de flux de Trésorerie</b>		
(exprimé en dinars)	<b>Exercice clos le 31 Décembre</b>	
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>3 323 468,389</b>	<b>2 978 237,961</b>
<b>Ajustements pour :</b>		
* Amortissements & résorptions	908 834,388	1 062 220,708
* Variation des		
** stocks	-87 868,213	179 462,741
** créances et autres actifs courants	-47 653,440	648 194,692
** fournisseurs et autres dettes d'exploitation	-692 045,062	1 479 240,931
** Ajustement des autres éléments d'exploitation	-244 741,446	-132 872,210
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>3 159 994,616</b>	<b>6 214 484,823</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements pour Acq. D'immobil. Corporelles et incorporelles	-2 407 317,414	-1 671 991,786
Encaissements pour cession d'immobilisations corporelles	10 000,000	
Encaissements Sur cession d'immobilisations financières	173 814,000	
Décaissements Sur acquisition d'immobilisations financières		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-2 223 503,414</b>	<b>-1 671 991,786</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Paiements dividendes	-484 712,000	-483 274,000
Encaissements dividendes et intérêts emprunt obligataire	38 040,260	56 146,210
Remboursements d'emprunts		
Décaissements Sur acquisition des placements à court terme	-1 556 818,671	-2 491 676,324
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-2 003 490,411</b>	<b>-2 918 804,114</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-1 066 999,209</b>	<b>1 623 688,923</b>
Trésorerie au début de l'exercice	3 048 254,559	1 424 565,636
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 981 255,350	3 048 254,559

# SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME

Siège Social : Hôtel Al Jazira - plage Sidi Mahrez- Djerba

Identifiant Unique : 0008132X

## NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS EXERCICE 2025

### PRESENTATION GENERALE

#### NOTE 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Al Jazira de transport et de Tourisme est une société anonyme de droit privé, créée en 1958. Elle est propriétaire de l'hôtel Al Jazira Beach d'une capacité de 277 chambres situées dans la zone touristique Sidi Mahrez à Djerba qu'elle exploite par ses propres moyens durant la période estivale.

En outre, la Société possède un centre commercial situé à Houmt-Souk composé de bureaux et de locaux commerciaux destinés à la location et divers autres locaux commerciaux à usage de location. Elle exploite également en toute propriété un Supermarché situé dans la même zone touristique de Sidi Mahrez.

#### NOTE 2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES APPLIQUES

La société applique pour l'établissement de ses comptes, les normes comptables tunisiennes.

Les états financiers sont présentés en comparatif avec les comptes de l'exercice précédent.

L'état de résultat et l'état de flux sont présentés selon le modèle autorisé.

Nous recommandons la mise en place de procédures permettant l'établissement de l'état de flux de trésorerie selon **le modèle de référence**.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire.

Désignation	Durée d'amortissement
Constructions bâtiments	5 %
Gros équipements	5, 10 et 15 %
Constructions réévaluées	5 %
Agencement, aménagements des constructions	10 %
Aménagement et diverses installations techniques	10, 15, 20 et 25 %
Matériel et équipements d'exploitation	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements informatiques	33,33 %
Mobilier d'exploitation	10 %
Mobilier de bureau	10 %
Linge et Autres Petit matériel d'exploitation	33,33 %

## ACTIFS

(Tous les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens  
D.T

Montants

### ACTIFS NON COURANTS

<b>NOTE 3.1 -IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>19 921</b>
--	---------------

Les logiciels, totalisent en brut au 31/12/2025	144 570
dont acquisitions en 2025 pour un montant 5 640 D	
- Amortissements	(124 649)

<b>et une valeur nette comptable de</b>	<b>19 921</b>
---	---------------

<b>NOTE 3.2 -IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 659 473</b>
--	------------------

La valeur brute de ces immobilisations, à la clôture de l'exercice précédent, était de : 29 202 547

Ils ont enregistré :

- Des acquisitions & cessions 2025	<u>1 737 810</u>
a) Matériel d'exploitation	19 237
b) Matériel de transport	71 480
c) Cession de matériel de transport	(49 037)
d) Matériel Informatique	19 049
e) Matériel de cuisine & restaurant	201 266
f) Achat Linge	(17 355)
g) Animation	3 404
h) Aménagement Jardins et tennis	47 534
i) Divers Equipements techniques & Installations	<u>1 442 232</u>

**D'où un total en brut de 30 940 357**

**Les amortissements** d'un cumul, au 31/12/2025, de : (26 366 460)

ont enregistré en 2025 une augmentation par les dotations pratiquées au titre des

• Bâtiment supermarché	66 115
• Matériel et outillage	3 527
• Matériel Informatique	29 902
• Matériel d'exploitation	157 257
• Matériel de transport	41 207
• Cession de matériel de transport	(49 036)
• Gros équipements	109 464
• Divers aménagements	364 879
• Diverses Installations	<u>121 695</u>

**Soit un total de (845 010)**

**D'où des amortissements cumulés de (27 211 470)**

**Montant net des immobilisations corporelles 31/12/2025 3 728 888**

**IMMOBILISATIONS EN COURS 2025 930 586**

<b>A REPORTER</b>	<b>4 679 394</b>
-------------------	------------------

**REPORT****4 679 394****NOTE 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES****689 405****4.1 Participations****675 899**

Elles sont constituées de participations dont certaines sont déjà entièrement provisionnées  
Leur détail se présente au 31/12/2025 comme suit :

Libellés	Nbre d'actions	2024	2025
ATI –SICAF	9 800	50 399	50 399
Marina Houmt Souk	9 870	98 700	98 700
Banque Tunisienne de solidarité BTS	110	1 100	1 100
SOMNIVAS « SODIS » SICAR	27 510	275 100	275 100
UNIVERS IMMOBILIER	2 446	366 800	244 600
IMEX OLIVE OIL (*)	30 000	300 000	300 000
Déduction provision dépréciation IMEX		(300 000)	(300 000)
CANADO-TUNISIENNE (*)	45 000	450 000	450 000
Déduction provision pour dépréciation		(450 000)	(450 000)
ATD SICAR (fonds gérés)		225 000	225 000
Déduction de provision pour dépréciation		(225 000)	(225 000)
STA Télémaque	1 000	10 000	0
Autres participations non cotées		6 000	6 000
<b>TOTAL NET (déduction des provisions)</b>		<b>808 099</b>	<b>675 899</b>

(\*) Participation prise dans le cadre d'une convention de portage

**4.2 Dépôts et Cautionnements****13 506**

- Caution bancaire APAL 9 506
- Caution Air liquide 4 000

**ACTIFS COURANTS****NOTE 5 - STOCKS****1 785 794**

Sont constitués essentiellement des produits commercialisés au niveau du supermarché d'une part, des marchandises et autres produits nécessaires à l'exploitation de l'hôtel d'autre part.  
Ils se présentent au 31/12/2025 comme suit :

LIBELLES	Hôtel	Supermarché
Economat/Magasin - denrées alimentaires	33 875	120 463
Economat/Magasin - boissons	67 352	978 899
Magasin - articles de ménage, parfumerie & divers	--	321 388
Magasin - tabac	--	28 478
Magasin - emballages	9 608	44 426
Economat – Produits d'entretien & d'accueil	45 860	--
Economat – Fournitures imprimerie & animation	29 465	--
Magasin technique	105 980	--
<b>TOTAL</b>	<b>292 140</b>	<b>1 493 654</b>

**A REPORTER****7 154 593**

**REPORT** 7 154 593

**NOTE 6 - CLIENTS** 175 063

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2025 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Clients, Locaux Centre commercial Houmt Souk	12 618
Clients, Hôtel	162 445
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 175 063</b>

**NOTE 7 – AUTRES ACTIFS COURANTS** 270 274

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2025 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Charges payées d'avance	18 036
Produits à recevoir	12 981
Fournisseurs, avances	119 105
Etat, TVA reportable	95 893
Compte à régulariser	24 259
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 270 274</b>

**NOTE 8 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS** 17 633 419

**8.1 Actions et valeurs assimilées**

	Nombre de titres	Coût d'acquisition
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</i>		
ATB emprunt obligataire 2020	2000	800 000
Déduction Remboursement Emprunt ATB 2025		(800 000)
ATB	15231	63 809
Assurance Maghrébine	739	41 015
Banque de Tunisie	2000	10 130
SYPHAX AIRLINES	713	7 197
SFBT (dont 125 actions gratuites)	1 625	26 976
SOTRAPIL	5 350	66 967
STB	21 390	61 079
CIMENT DE BIZERTE	128 895	785 809
SMART (dont 941 actions gratuites)	6 586	119 959
UBCI	350	6 675
AFC AMANETT	80	8 670
FCP AMANETT	5	592
SANADET SICAV	83	9 578
	<b>TOTAL</b>	<b>1 208 456</b>
Déduction d'une provision sur titres cotés équivalente à la moins-value constatée au 31/12/2025.		(731 917)
	<b>NET</b>	<b>DT 476 539</b>

**A REPORTER** 25 233 349

**REPORT****25 233 349****8.2 Comptes à terme (bons de caisse à court et à moyen terme)**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2025 comme suit :

LIBELLES		TOTAL
Comptes à terme		17 156 880
• Placements BTL en DTU	4 050 000	
▪ Placements BTE en DTU	3 996 000	
▪ Placements ATB Euros (2 700 000 €)	9 110 880	
TOTAL		<b>DT. 17 156 880</b>

**NOTE 9 – LIQUIDITES ET ASSIMILES****1 981 255**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2025 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
ATB CPT N° 01900030110713345036	206 506
ATB CPT N° 01900030110701937351	42 975
ATB CPT N° 01900030115600043434 (Change)	32
A T B Euro	758 036
A T B Dollar	235
B T L	1 420
BANQUE DE L'HABITAT	913
B I A T	540
COMPTE AFC	90
STUSID	920
B T E	908 826
CAISSES ET FONDS DE CAISSES	60 762
TOTAL	<b>DT 1 981 255</b>

**TOTAL DES ACTIFS****27 214 604**

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS****NOTE 10 – CAPITAL SOCIAL****7 000 000**

Le capital de la société s'établit à la date de clôture de l'exercice 2025 à 7 000 000 DT, divisé en 1.400.000 actions de 5 DT chacune. La structure du capital s'établit comme suit :

	NB ACTIONS	MONTANT en DT	%
EL KADHI EZZEDINE	1 067 456	5 337 280	76,24%
EL CADHI JAMIL	37 935	189 675	2,71%
EL CADHI KHEIREDDINE	31 468	157 340	2,25%
EL KADHI MOHAMED FIRAS	28 222	141 110	2,02%
EL KADHI SONIA	28 221	141 105	2,02%
EL KADHI CYRINE	28 221	141 105	2,02%
EL CADHI MALIKA	16 084	80 420	1,15%
EL CADHI RADHIA	15 734	78 670	1,12%
EL CADHI HOUDA	15 734	78 670	1,12%
DETLEV ALBRECHT	11 666	58 330	0,83%
ANANE SAMI	6 735	33 675	0,48%
YASMINA ANANE	5 118	25 590	0,37%
DIVERS -5000 ACTIONS	107 406	537 030	7,67%
<b>TOTAL</b>	<b>1 400 000</b>	<b>DT. 7 000 000</b>	<b>100%</b>

**NOTE 11 – RESERVES****2 921 247**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2025 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Réserve légale	700 000
Réserve facultative	2 221 247
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 2 921 247</b>

**NOTE 12 – AUTRES CAPITAUX PROPRES****974 795**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2025 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Réserve de réévaluation légale Hôtel 1990	838 127
Réserve de réévaluation légale Centre d'animation 1990	136 668
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 974 795</b>

**A REPORTER****10 896 042**

<b>REPORT</b>	<b>10 896 042</b>
---------------	-------------------

<b>NOTE 13.1 – RESULTATS REPORTES</b>	<b>10 584 935</b>
---------------------------------------	-------------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2025 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
<b>13.1.1</b> Résultats reportés antérieurs (Dont 608 500 provenant des reports de 2013)	7 606 697
<u>Résultats nets 2024 après affectation</u>	2 978 238
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 10 584 935</b>

<b>NOTE 13.2 – RESULTAT NET DE L'EXERCICE (Bénéficiaire)</b>	<b>3 323 468</b>
--	------------------

Le résultat par action se présente comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Résultat net de l'exercice	2 978 238	3 323 468
Nombre d'actions ordinaires en circulation	1 400 000	1 400 000
<b>Résultat par action en DT</b>	<b>2,127</b>	<b>2,374</b>

<b>NOTE 14- PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>0</b>
--------------------------------------	----------

<b>NOTE 15 – FOURNISSEURS</b>	<b>823 351</b>
-------------------------------	----------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2025 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
• Fournisseurs d'exploitation Hôtel	113 115
• Fournisseurs d'exploitation Supermarché	543 519
• Fournisseurs d'immobilisations	19 682
• Fournisseurs, effets à payer	147 035
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 823 351</b>

<b>A REPORTER</b>	<b>25 627 796</b>
-------------------	-------------------

<b>REPORT</b>	<b>25 627 796</b>
---------------	-------------------

<b>NOTE 16 – AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>1 586 808</b>
--	------------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2025 comme suit :

LIBELLES	DETAIL	TOTAL
<u>Loyers perçus d'avance en 2025 pour 2026</u> (Centre commercial de Houmt Souk)		57 804
<u>Loyer perçu d'avance boutique hôtel</u>		6 000
<u>Avances reçues d'Agences hôtel</u>		344 989
<u>Personnel, salaires 12/2025 &amp; congés payés dus</u>		114 159
<b><u>Etat, Impôts et taxes</u></b>		395 330
Etat, retenues à la source 12/2025	112 550	
Etat, TFP & FOPROLOS 12/2025	14 691	
Etat, Autres taxes et droits 12/2025	25 197	
Etat, TVA à régulariser	80 247	
Impôts sur les bénéfices	18 451	
Impôt société exercice 2025	: 854 635	
- Acomptes provisionnels & RAS	: <u>836 184</u>	
Contribution Sociale		
Société 3% sur bénéfice imposable 2025	128 195	
Employés 0,5% -12/2025	3 022	
Redevance de compensation 3% -12/2025	<u>12 977</u>	
<u>Compte courant des associés</u>		152 113
Actionnaires, Dividendes à payer	<u>152 113</u>	
<u>Autres créditeurs</u>		516 413
C.N.S.S. 4 <sup>ème</sup> trimestre 2025	214 498	
Charges à payer	136 016	
Compte d'attente à régulariser	19 664	
Autres Créditeurs divers	<u>146 235</u>	
<b>TOTAL</b>		<b>DT. 1 586 808</b>

<b>NOTE 17 – PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>0.000</b>
-------------------------------------	--------------

<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>27 214 604</b>
--	-------------------

**COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2025****NOTE 18 – PRODUITS D'EXPLOITATION**

<b>LIBELLES</b>	<b>Exercice 2025</b>	<b>Exercice 2024</b>
Revenus du commerce	10 625 608	9 632 802
Revenus des locations, centre commercial Houmt Souk	328 448	322 783
Revenus d'exploitation de l'hôtel	12 868 461	10 507 625
Revenus des concessionnaires hôtel	81 300	60 849
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 23 903 817</b>	<b>DT. 20 524 059</b>

**NOTE 19 – ACHATS & APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES**

<b>LIBELLES</b>	<b>Exercice 2025</b>	<b>Exercice 2024</b>
Achats marchandises supermarché	8 280 467	7 481 845
Variation des stocks	(352)	111 845
Marchandises consommées Hôtel	4 575 173	3 886 628
Autres Approvisionnements	896 583	859 913
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 13 751 871</b>	<b>DT. 12 340 231</b>

**NOTE 20 – CHARGES DE PERSONNEL**

<b>LIBELLES</b>	<b>Exercice 2025</b>	<b>Exercice 2024</b>
Salaires et primes (Hôtel et Supermarché)	3 471 381	2 581 758
Charges sociales	564 448	413 982
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 4 035 829</b>	<b>DT. 2 995 740</b>

**NOTE 21 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

<b>LIBELLES</b>	<b>Exercice 2025</b>	<b>Exercice 2024</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	14 787	13 901
Amortissements des immobilisations corporelles	894 047	665 163
Provisions pour dépréciation des titres de placements	731 917	1 112 105
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 1 640 751</b>	<b>DT. 1 791 169</b>

**NOTE 22 – AUTRES CHARGES D’EXPLOITATION**

Ce poste regroupe les charges suivantes au 31/12/2025

<b>LIBELLES</b>	<b>Exercice 2025</b>	<b>Exercice 2024</b>
- Délogement des clients	0	16 930
<b>- Frais de marketing et de commercialisation</b>	<b>450 847</b>	<b>196 355</b>
- Entretien & réparations des équipements	255 698	228 960
- Entretien des jardins et plage	95 971	149 025
- Locations diverses	21 990	50 244
- S/Traitance informatique et gestion	13 477	25 628
- Frais de blanchisserie extérieure	332 641	0
- Assurances	38 450	36 952
- Honoraires (Avocats, CAC et autres Consultants)	23 000	54 578
- Formation technique	30 700	26 208
- Dons et subventions	0	5 200
- Cotisations, abonnements, Documentations,	7 830	6 718
- Insertions publicitaires	2 559	3 070
- Orchestres et attractions	52 950	11 867
- Jetons de présence	44 030	30 062
- Frais d’acheminement des marchandises	10 215	5 717
- Voyages & missions	28 861	25 107
- Frais de déplacement Administration	23 599	30 476
- Frais de PTT	13 548	12 767
- internet et fibre optique	17 068	13 052
- Frais de banque et de titres	74 689	55 735
- Autres services	18 302	17 032
- Taxe hôtelière	277 013	223 940
- Redevance de compensation	372 691	15 674
- Contribution sociale de solidarité	128 195	130 860
- Autres Impôts et taxes	182 167	144 701
<b>TOTAL DT</b>	<b>2 516 491</b>	<b>DT 1 516 858</b>

**NOTE 23 – CHARGES FINANCIERES****NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2025 comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>Exercice 2025</b>	<b>Exercice 2024</b>
Produits des comptes courants créditeurs	79 766	66 465
Produits des comptes à terme & bons de trésor	630 485	1 116 119
Revenus des actions	38 040	56 146
<b>TOTAL DT.</b>	<b>748 291</b>	<b>DT. 1 238 730</b>

**NOTE 25 – AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2025 comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>Exercice 2025</b>	<b>Exercice 2024</b>
Gains sur exercices antérieurs	4 512	17 652
Gains sur éléments exceptionnels	75 454	10 112
Ristourne TFP	30 503	26 444
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	91 271	29 958
Plus-value sur cession de matériel de transport	10 000	0
Gains de change sur opérations de vente de devises	615 870	183 298
Reprises sur provisions	808 305	728 948
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 1 635 915</b>	<b>DT. 996 412</b>

**NOTE 26 – AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2025 comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>Exercice 2025</b>	<b>Exercice 2024</b>
Pertes sur éléments exceptionnels	27 810	65 362
Perte de Change	137 166	199 203
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 164 976</b>	<b>DT. 264 565</b>

**NOTE 27 - IMPOT SUR LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 (bénéfice)**

		<b>MONTANT</b>
<b>Résultats nets d'impôts (bénéficiaire)</b>		<b>3 323 468</b>
<b>Réintégration</b>		<b>2 160 788</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impôt sur les bénéfices 2025</li> <li>• Provision pour congés payés 2025</li> <li>• Provision dépréciation/actions cotées en bourse 2025</li> <li>• Taxe de voyages + pénalités non déductibles</li> <li>• Redevance de compensation 3%</li> <li>• Contribution de solidarité 3% de l'IS</li> </ul>	854 635 72 790 731 917 560 372 691 128 195	
<b>Déduction</b>		<b>(1 211 081)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dividendes perçus</li> <li>• Reprise Provision pour congés payés 2024</li> <li>• Reprise Provision dépréciation/actions cotées en bourse 2024</li> <li>• Intérêts des placements en euros</li> </ul>	18 840 53 100 799 605 339 536	
<b>RESULTAT FISCAL 2025</b>		<b>4 273 175</b>
<b>IMPÔT DÛ</b>		<b>854 635</b>
<b>AVANCES D'IMPÔT</b>		<b>(836 184)</b>
<b>SOLDE D'IMPÔT A PAYER</b>		<b>18 451</b>

Tunis le 25 avril 2026

# **SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME**

Société Anonyme au capital de 7.000.000 Dinars  
Siège social : Hôtel Al Jazira – Plage Sidi Mahrez - Djerba- Tunisie

Identifiant unique : 0008132X

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE 2025**

**Messieurs les actionnaires**  
**de la Société AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME**

#### **I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers :**

##### **1- Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME**, qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes.

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration, et font apparaître **un total au bilan de D. 27 214 604 et un résultat bénéficiaire de D. 3 323 468.**

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au **31 décembre 2025**, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

## **2- Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **3- Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **4- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du **contrôle interne** qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **5- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1-Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Fait à Tunis, le 25 Avril 2026.**

**Le commissaire aux comptes**

**Borhane HASNAOUI**

## **SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME**

Société Anonyme au capital de 7.000.000 Dinars  
Siège social : Hôtel Aljazira – Plage Sidi Mahrez - Djerba- Tunisie  
Identifiant unique : 0008132X

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2025**

#### **Aux actionnaires de la société " AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME "**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

#### **j) Conventions et opérations nouvellement réalisées**

*(autres que les rémunérations des dirigeants)*

En application des dispositions de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales, nous n'avons pas été informés d'aucune convention nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

#### **k) Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

**B.1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- M. Ezzedine EL KADHI a été renouvelé dans ses fonctions de président directeur général par décision du conseil d'administration du 25 mai 2025.

- Sa rémunération est fixée à **11 500 DT montant brut**, servie sur 16 mensualités, et 7 % sur le résultat d'exploitation calculé avant amortissement et augmenté des produits des placements et des autres produits hors exploitation.
- A-** M. Mohamed Firas EL KADHI administrateur est renouvelé dans ses fonctions de directeur général adjoint par décision du conseil d'administration du 25 mai 2025.
- Sa rémunération est fixée mensuellement à **3 262 DT montant brut**, servie sur 16 mensualités.
- B-** Pour la rémunération des administrateurs et des membres du comité d'audit, votre société a comptabilisé en charges à payer au titre de l'exercice 2025 une somme globale de **44 030 DT**.

**B.2-** Les obligations et engagements de la société Aljazira envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025, se présentent comme suit (en DT) :

	P.D.G.		D.G.A.		C.A. et Comité Audit	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025 (*)	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025 (*)	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025 (*)
Avantages à court terme	<b>553 785</b>	<b>77 793</b>	<b>52 192</b>	<b>6 518</b>	<b>44 030</b>	<b>44 030</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>553 785</b>	<b>77 793</b>	<b>52 192</b>	<b>6 518</b>	<b>44 030</b>	<b>44 030</b>

(\*) Montant déjà inclus dans la charge de l'exercice

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**Fait à Tunis, le 25 Avril 2026**

**Le commissaire aux comptes**

**Borhane HASNAOUI**

## **STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société STARTEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 2 434 344,683 DT, un actif net de 2 399 645,811 DT et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de 212 343,386 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Observation**

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction du gestionnaire de STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de

non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

---

Tunis, le 27 avril 2026

**Le Commissaire aux Comptes**

**Walid MASMOUDI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**1- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que les conventions citées ci-après et rentrant dans le cadre des articles précités n'ont pas fait l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes préalablement à leur autorisation :

- ✓ La distribution des titres de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV est confiée en partie à SMART ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, elle perçoit une commission de distribution calculée à hauteur de 0,75% TTC sur l'actif net, et ce, au prorata de distribution de sa part. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2025 à 1 545,568 DT.
- ✓ La distribution des titres de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV est confiée en partie à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, elle perçoit une commission de distribution calculée à hauteur de 0,75% TTC sur l'actif net, et ce, au prorata de distribution de sa part. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2025 à 10 056,640 DT.

**2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

**Cabinet Masmoudi d'Audit et de Conseil**

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Bureau A7, Immeuble Rahma, Rue du Lac Huron, Les Berges du Lac -1053 Tunis.

RNE: 1328074S

Email : [c.m.a.c@orange.tn](mailto:c.m.a.c@orange.tn)

- ✓ La gestion financière de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, elle perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2025 à 1 491,712 DT.
- ✓ La gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, elle perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2025 à 3 480,663 DT.

### **3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

---

Tunis, le 27 avril 2026

**Le Commissaire aux Comptes**

**Walid MASMOUDI**

**BILAN DE STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA**

**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Actions et droits rattachés		1 593 607,513	302 594,298
Obligations et valeurs assimilées		800 343,692	424 671,873
Titres OPCVM		-	45 792,001
	<b>3.1</b>	<b>2 393 951,205</b>	<b>773 058,172</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires		-	100 035,064
Disponibilités	<b>3.2</b>	39 313,478	165 606,046
		<b>39 313,478</b>	<b>265 641,110</b>
<b><u>Créances d'exploitation</u></b>			
Créances d'exploitation	<b>3.3</b>	1 080,000	-
		<b>1 080,000</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 434 344,683</b>	<b>1 038 699,282</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	30 234,391	5 395,589
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	4 464,481	7 555,289
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>34 698,872</b>	<b>12 950,878</b>
<b>Capital</b>	<b>3.6</b>	2 103 710,696	1 004 259,166
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>295 935,115</b>	<b>21 489,238</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		295 935,115	21 489,238
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 399 645,811</b>	<b>1 025 748,404</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 434 344,683</b>	<b>1 038 699,282</b>

**ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA**

**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>179 681,056</b>	<b>42 961,403</b>
Dividendes	4.1	160 356,000	12 643,410
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	19 325,056	30 317,993
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.3	<b>9 249,121</b>	<b>6 249,547</b>
<i>Total des revenus des placements</i>		<b>188 930,177</b>	<b>49 210,950</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.4	<b>&lt;44 863,494&gt;</b>	<b>&lt;18 237,397&gt;</b>
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>144 066,683</b>	<b>30 973,553</b>
Autres charges	4.5	<12 972,479>	<9 455,573>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>131 094,204</b>	<b>21 517,980</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		164 840,911	<28,742>
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>295 935,115</b>	<b>21 489,238</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<164 840,911>	28,742
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		43 523,292	18 586,841
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres*		51 619,423	69 061,762
Frais de négociation de titres*		<15 517,488>	<4 063,540>
Droits de sorties		1 623,955	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>212 343,386</b>	<b>105 103,043</b>

\*Ces rubriques ont été retraitées par rapport aux états financiers trimestriels au 31/12/2025 pour tenir compte d'un reclassement qui n'avait pas été pris en compte lors de leur préparation.

## **1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur des titres de la SICAV.

SMART ASSET MANAGEMENT est devenu un deuxième distributeur de ses titres de la SICAV à partir du 1er octobre 2025.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la réglementation en vigueur dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA a modifié son orientation de placement afin de se conformer aux conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre des Comptes Épargne en Actions (CEA) et est, de ce fait, devenue une SICAV CEA à partir du 1er octobre 2025.

## **2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

## **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

## **2.3 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en BTA sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 31/12/2025 des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.5 Capital social**

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.6 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.7 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

**3 – NOTES SUR LE BILAN****3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

**A- Actions et droits rattachés**

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400058	AMEN BANK	2 502	114 405,874	124 448,109	5,11%
TN0007300015	ARTES	8 450	97 089,629	97 749,600	4,02%
TN0004700100	ATL	15 410	92 888,240	94 001,000	3,86%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	1 956	120 350,058	130 569,868	5,36%
TN0001800457	BIAT	990	100 214,049	109 389,070	4,49%
TN0003100609	BNA	9 476	100 682,961	114 129,371	4,69%
TN0002200053	BT	15 200	91 982,977	96 079,200	3,95%
TN0004200853	CIL	1 626	44 268,000	45 774,526	1,88%
TN0007550015	CITY CARS	5 116	93 814,119	100 744,272	4,14%
TN0007670011	DELICE HOLDING	7 693	92 851,083	98 962,752	4,07%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	1 357	20 876,692	20 443,205	0,84%
TN0007610017	SAH LILAS	8 000	101 342,378	110 432,000	4,54%
TN0007740012	SAM	8 960	51 493,952	41 826,280	1,72%
TN0001100254	SFBT	8 984	111 467,946	112 471,696	4,62%
TN0006660013	SOTRAPIL	3 358	73 263,048	75 581,864	3,10%
TN0007270010	TPR	9 950	105 274,929	114 385,200	4,70%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	3 250	105 709,290	106 619,500	4,38%
<b>Total actions et droits rattachés</b>			<b>1 517 975,225</b>	<b>1 593 607,513</b>	<b>65,46%</b>

**B- Obligations et valeurs assimilées****Bons du trésor assimilables**

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027, 7.2%	52	46 612,131	52 870,444	2,17%
TNXS9NK4WGP1	BTA 21 JUIN 2030, 9.31%	250	250 088,200	256 730,736	10,55%
TNCYAUIU413	BTA 8 JANVIER 2032, 9.87%	250	254 655,000	278 269,319	11,43%
TN0008000739	BTA 14 FEVRIER 2030, 7,40%	150	140 175,000	149 610,925	6,15%
TN000800622	BTA 11 MARS 2026, 6,3 %	60	59 796,000	62 862,268	2,58%
<b>Total bons du trésor assimilables</b>			<b>751 326,331</b>	<b>800 343,692</b>	<b>32,88%</b>
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>			<b>751 326,331</b>	<b>800 343,692</b>	<b>32,88%</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	4 264 281,787
BTA	704 714,600
	<b>4 968 996,387</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Prix de Cession ou Remboursement	Plus ou moins- values réalisées
Actions et droits	3 039 317,746		3 059 962,031	20 644,285
Obligations	12 806,250	649,600	13 149,600	<306,250>
BTA	327 181,301	17 999,607	366 791,608	21 610,700
Opcvm	40 850,028		50 520,716	9 670,688
	<b>3 420 155,325</b>	<b>18 649,207</b>	<b>3 490 423,955</b>	<b>51 619,423</b>

### 3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Banques	30 235,810	157 381,409
Intérêts courus sur dépôt à vue	1 107,903	742,269
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<221,581>	<148,354>
Vente titres à encaisser	14 142,584	14 654,657
Achats de titres à régler	<5 951,238>	<7 023,935>
	<u><b>39 313,478</b></u>	<u><b>165 606,046</b></u>

### 3.3 Créances d'exploitation :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Dividendes à encaisser	1 080,000	-
	<u><b>1 080,000</b></u>	<u><b>-</b></u>

### 3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Commission de performance du gestionnaire à payer	22 338,984	1 135,007
Rémunérations des distributeurs à payer	4 476,990	1 935,317
Rémunérations du dépositaire à payer	1 499,707	1 495,644
Rémunérations du gestionnaire à payer	1 918,710	829,621
	<u><b>30 234,391</b></u>	<u><b>5 395,589</b></u>

**3.5 Autres créiteurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	3 769,707	7 054,254
Contribution sociale de solidarité à payer	500,000	400,000
Redevances CMF à Payer	188,693	81,446
TCL à payer	6,081	19,589
	<u>4 464,481</u>	<u>7 555,289</u>

**3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

**Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Montant	1 004 259,166
Nombre de titres	415
Nombre d'actionnaires	10

**Souscriptions réalisées**

Montant	1 219 630,852
Nombre de titres	504
Nombre d'actionnaires entrants	4

**Rachats effectués**

Montant	<222 631,030>
Nombre de titres	92
Nombre d'actionnaires sortants	1

**Autres mouvements**

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	43 523,292
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres*	51 619,423
Frais de négociation de titres*	<15 517,488>
Régularisation des sommes distribuables	186 043,437
Régularisation du résultat d'exploitation	<164 840,911>
Droits de sorties	1 623,955

**Capital au 31 décembre 2025**

Montant	2 103 710,696
Nombre de titres	827
Nombre d'actionnaires	13

\*Ces postes ont été retraités par rapport aux états financiers trimestriels au 31/12/2025 pour tenir compte d'un reclassement qui n'avait pas été pris en compte lors de leur préparation.

### **3.7 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

	<b><u>31/12/2025</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Résultat d'exploitation	131 094,204	21 517,980
Sommes distribuables des exercices antérieurs	164 840,911	<28,742>
	<b><u>295 935,115</u></b>	<b><u>21 489,238</u></b>

## **4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

### **4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2025</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Dividendes	160 356,000	12 643,410
	<b><u>160 356,000</u></b>	<b><u>12 643,410</u></b>

### **4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2025</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Intérêts sur BTA	19 240,210	29 581,748
Intérêts sur obligations	84,846	736,245
	<b><u>19 325,056</u></b>	<b><u>30 317,993</u></b>

### **4.3 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2025</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Intérêts sur pensions livrées	6 423,567	24,984
Intérêts sur dépôt à vue	2 825,554	3 602,721
Intérêts sur BTC	-	2 621,842
	<b><u>9 249,121</u></b>	<b><u>6 249,547</u></b>

**4.4 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2025</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Commissions de surperformance	22 338,984	1 135,207
Rémunérations des distributeurs	11 602,208	7 806,491
Rémunérations du dépositaire	5 949,927	5 950,060
Rémunérations des gestionnaires	4 972,375	3 345,639
	<b><u>44 863,494</u></b>	<b><u>18 237,397</u></b>

**4.5 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2025</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>
Honoraires commissaire aux comptes	9 507,919	7 243,436
Redevances CMF	1 284,044	995,723
Autres retenues	1 010,035	537,846
TCL	670,481	278,568
Contribution sociale de solidarité	500,000	400,000
	<b><u>12 972,479</u></b>	<b><u>9 455,573</u></b>

**5- AUTRES INFORMATIONS****5.1 Données par action et ratios de gestion des placements :**

<b>Données par action</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Revenus des placements	228,452	118,581	115,053	96,319	108,639
Charges de gestion des placements	<54,248>	<43,946>	<39,888>	<37,828>	<38,599>
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>174,204</b>	<b>74,635</b>	<b>75,165</b>	<b>58,491</b>	<b>70,040</b>
Autres charges	<15,686>	<22,785>	<21,035>	<17,037>	<15,755>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>158,518</b>	<b>51,851</b>	<b>54,130</b>	<b>41,455</b>	<b>54,285</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	199,324	<0,069>	<2,695>	<1,798>	<3,536>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>357,842</b>	<b>51,781</b>	<b>51,435</b>	<b>39,657</b>	<b>50,749</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	52,628	44,788	6,360	136,784	1,124
Frais de négociation de titres	<18,764>	<9,792>	<4,734>	<4,038>	<9,003>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	62,418	166,414	16,231	<160,997>	16,874
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>96,282</b>	<b>201,410</b>	<b>17,857</b>	<b>&lt;28,251&gt;</b>	<b>8,995</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>254,800</b>	<b>253,260</b>	<b>71,987</b>	<b>13,204</b>	<b>63,280</b>
Droit de sortie	1,964	-	-	1,352	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>96,282</b>	<b>201,410</b>	<b>17,857</b>	<b>&lt;26,899&gt;</b>	<b>8,995</b>
Régularisation du résultat non distribuable	25,638	<1,872>	1,231	12,678	<7,621>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>123,884</b>	<b>199,538</b>	<b>19,088</b>	<b>&lt;14,221&gt;</b>	<b>1,374</b>
Distribution de dividende	51,781	51,435	39,656	50,748	15,763
<b>Valeur liquidative</b>	<b>2 901,627</b>	<b>2 471,682</b>	<b>2 271,797</b>	<b>2 240,930</b>	<b>2 266,242</b>

**Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	3,49%	1,83%	1,65%	1,58%	1,54%
Autres charges / actif net moyen	1,01%	0,95%	0,87%	0,71%	0,63%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	23,03%	2,16%	2,12%	1,73%	2,16%
Actif net moyen	1 285 097	994 909	1 103 103	1 374 525	1 947 343

## **5.2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :**

La gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, TUNISIE VALEURS perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 0,25% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 0,75% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La gestion financière de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 0,25% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 0,75% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution des titres de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV est confiée à TUNISIE VALEURS et à SMART ASSET. En contrepartie, les distributeurs perçoivent une commission de distribution calculée à hauteur de 0,75% TTC sur l'actif net, et ce, au prorata de distribution de chaque partie. Ces frais ont été modifiés d'après la mise à jour des conventions de gestion qui ont été signées le 08/09/2025.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

## **6-INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)**

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

### **a. Mode de gouvernance**

La gouvernance ESG de la Société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire Société SMART ASSET MANAGEMENT et son dépositaire Société AMEN BANK.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La Société SMART ASSET MANAGEMENT, en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Société AMEN BANK, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions

d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

#### **b. Stratégie ESG**

En tant que SICAV, la Société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

#### **c. Gestion des risques et opportunités ESG**

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

#### **d. Indicateurs ESG**

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la Société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

## MCP SAFE FUND

### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

## RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

### I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds MCP SAFE FUND, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

**À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « MCP SAFE FUND » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.**

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP SAFE FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le Fonds MCP SAFE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 19 mars 2026

**Le commissaire aux comptes  
ABC Audit & Conseil**

**Walid AMOR**

## Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**BILAN**  
**Arrêté au 31 décembre 2025**  
**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

<b>ACTIF</b>	<b>NOTE</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>AC1 PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b><u>9 865 174,661</u></b>	<b><u>15 583 606,372</u></b>
AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES		0,000	0,000
AC1-B OBLIGATIONS DE SOCIETE		2 437 273,191	218 010,144
AC1-C EMPRUNTS D'ETAT		6 622 512,961	14 637 192,642
AC1-D AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		805 388,509	728 403,586
<b>AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b><u>8 293 300,331</u></b>	<b><u>4 023 739,431</u></b>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		6 996 723,938	924 902,882
AC2-B DISPONIBILITES		1 296 576,393	3 098 836,549
<b>AC3 CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b><u>39 374,713</u></b>	<b><u>33 078,347</u></b>
AC3-A CREANCES D'EXPLOITATION		39 374,713	33 078,347
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>18 197 849,705</b>	<b>19 640 424,150</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	39 436,060	28 012,936
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	15 637,932	6 716,821
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>PA</b>	<b>55 073,992</b>	<b>34 729,757</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>18 142 775,713</b>	<b>19 605 694,393</b>
CP1 CAPITAL	CP1	<u>11 719 043,731</u>	<u>13 233 825,456</u>
CP2 SOMMES CAPITALISABLES	CP2	<u>6 423 731,982</u>	<u>6 371 868,937</u>
CP2-A SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		5 559 106,207	5 075 969,411
CP2-B SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		864 625,775	1 295 899,526
<b>ACTIF NET</b>		<b>18 142 775,713</b>	<b>19 605 694,393</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>18 197 849,705</b>	<b>19 640 424,150</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01 janvier au 31 décembre 2025**  
**(Exprimé en Dinars Tunisien)**

	Note	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
<b>PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b><u>461 281,017</u></b>	<b><u>99 526,383</u></b>
PR1-A DIVIDENDES		16 504,780	0,000
PR1-B REVENUS DES OBLIG DE SOCIETE		94 673,464	15 411,606
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		350 102,773	84 114,777
<b>PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b><u>532 968,095</u></b>	<b><u>781 428,548</u></b>
PR2-A REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		264 256,837	3 595,800
PR2-B REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		34 839,008	24 984,210
PR2-C REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		161 884,396	752 758,872
PR2-D REVENUS DES BONS DE TRESOR A COURT TERME		2 906,428	89,666
PR2-E REVENUS DES DEPOTS A TERME		69 081,426	0,000
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>994 249,112</b>	<b>880 954,931</b>
<b>CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-127 609,827</b>	<b>-86 783,139</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>866 639,285</b>	<b>794 171,792</b>
<b>CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-35 850,321</b>	<b>-34 208,370</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>830 788,964</b>	<b>759 963,422</b>
<b>PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>33 836,811</b>	<b>535 936,104</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE</b>		<b>864 625,775</b>	<b>1 295 899,526</b>
<b>PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)</b>		<b>-33 836,811</b>	<b>-535 936,104</b>
<b>PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES</b>		<b>102 731,673</b>	<b>28 594,299</b>
<b>PR4-C +/- VAL.REAL. /CESSION TITRES</b>		<b>73 258,416</b>	<b>32 532,151</b>
<b>PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES</b>		<b>-8 306,367</b>	<b>-3 203,343</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>998 472,686</b>	<b>817 886,529</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025**  
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Du 01/01/2025	Du 01/01/2024
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b><u>998 472,686</u></b>	<b><u>817 886,529</u></b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	830 788,964	759 963,422
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	102 731,673	28 594,299
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	73 258,416	32 532,151
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-8 306,367	-3 203,343
<b>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b><u>-2 461 391,366</u></b>	<b><u>7 663 640,601</u></b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>32 736 621,175</b>	<b>63 341 904,377</b>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	20 621 200,000	42 221 800,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	956 456,537	1 486 885,898
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST	11 158 964,638	19 633 218,479
<b>RACHATS</b>	<b>-35 198 012,541</b>	<b>-55 678 263,776</b>
AN3-D CAPITAL (RACHATS)	-22 246 800,000	-37 260 000,000
AN3-E REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-1 013 321,984	-1 297 228,761
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES DIST (R)	-11 937 890,557	-17 121 035,015
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>-1 462 918,680</u></b>	<b><u>8 481 527,130</u></b>
<b>AN4 ACTIF NET</b>		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	19 605 694,393	11 124 167,263
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	18 142 775,713	19 605 694,393
<b>AN5 NOMBRE DE PARTS</b>		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	127 443	77 825
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	111 187	127 443
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	153,838	142,938
B- FIN DE L'EXERCICE	163,173	153,838
<b>AN6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,07%</b>	<b>7,63%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

---

### DE LA PERIODE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025

---

#### NOTE1 : PRESENTATION DU FONDS

Le FCP « MCP SAFE FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds obligataires, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un faible niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°51-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse. MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP SAFE FUND ». L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

#### NOTE2 : DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

#### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2 Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31.12.2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des BTA dont la souche est ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018. Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

### **3.3 Evaluation des placements en titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4 Évaluation des autres placements :**

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6. Capital**

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

### **3.7. Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable :

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

### **3.8. Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

### **3-9 Traitement des opérations de pension livrée :**

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers

**Note 4 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat****AC1 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2025	Part dans l'actif net
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>2 364 800,000</b>	<b>2 437 273,191</b>	<b>13,43%</b>
TNQK7QIECB53	AMEN BANK SUB 2025-2	3 000	300 000,000	302 283,748	1,67%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	5 000	500 000,000	513 219,178	2,83%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING/CAT A 2022	2 000	80 000,000	81 770,959	0,45%
TNCTFWUXV74	ATTIJARI LEASING/CAT B 2022	120	4 800,000	4 908,808	0,03%
TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1	2 500	250 000,000	255 459,726	1,41%
TN4SCYEXIVY5	TL 2024-1	2 000	160 000,000	168 512,526	0,93%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1	1 200	120 000,000	126 286,027	0,70%
TNTWU2KQRW54	UBCI SUB 2025-1	2 000	200 000,000	202 119,890	1,11%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2025-1	7 500	750 000,000	782 712,329	4,31%
	<b>Emprunts d'Etat</b>		<b>6 230 237,050</b>	<b>6 622 512,961</b>	<b>36,50%</b>
	<b>Obligations d'Etat</b>		<b>993 755,050</b>	<b>1 043 934,468</b>	<b>5,75%</b>
TNPSL0PEJVO7	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 8.8% CA TF	17 000	170 300,000	179 680,841	0,99%
TN6DQ00JBLT7	EMPRUNT NATIONAL T1 2023 9,75% CA TF	44 567	452 355,050	480 994,736	2,65%
TNFC8O7A98F4	EMPRUNT NATIONAL T3 2024 9,8% CB TF	1 500	150 000,000	153 479,671	0,85%
TNJ1M1ZAWYG5	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 9,25% CA TF	22 000	221 100,000	229 779,220	1,27%
	<b>Bons de Trésors Assimilables</b>		<b>5 236 482,000</b>	<b>5 578 578,493</b>	<b>30,75%</b>
TN0008000622	BTA 6.3% mars 2026	31	29 419,000	32 235,731	0,18%
TN0008000721	BTA 7.2% février 2027	2 300	2 242 070,000	2 382 951,512	13,13%
TN0008000655	BTA 6.6% mars 2027	158	147 540,400	159 095,586	0,88%
TN0008000747	BTA 7.2% mai 2027	2 152	2 067 943,500	2 188 023,834	12,06%
TN0008000770	BTA 7.3% décembre 2027	155	143 111,500	151 022,841	0,83%
TN0008000739	BTA 7.4% février 2030	555	499 864,600	548 115,732	3,02%
TN0008000796	BTA 7.5% janvier 2028	114	106 533,000	117 133,257	0,65%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>750 108,412</b>	<b>805 388,509</b>	<b>4,439%</b>
TN0003400249	AMEN PREMIERE SICAV	2 922	300 054,336	300 054,336	1,65%
TN61WGDL6QD5	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	969	100 022,118	110 337,123	0,61%
TNU68H89L321	UGFS BONDS FUND	26 635	350 031,958	394 997,050	2,18%
	<b>Total général</b>		<b>9 345 145,462</b>	<b>9 865 174,661</b>	<b>54,38%</b>

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2025 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31/12/2024</b>	<b>15 353 239,065</b>	<b>177 416,536</b>	<b>52 950,771</b>	<b>15 583 606,372</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	8 215 573,400			8 215 573,400	
Emprunts d'Etat	943 755,050			943 755,050	
Obligations de sociétés	2 240 000,000			2 240 000,000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	1 491 949,021			1 491 949,021	
<b>Cessions et remboursements de L'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-17 274 926,700			-17 274 926,700	70 963,300
Emprunts d'Etat	-100 000,000			-100 000,000	0,000
Obligations de sociétés	-82 400,000			-82 400,000	0,000
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	-1 442 044,374			-1 442 044,374	2 295,116
Variation des plus ou moins- values latentes			102 731,673	102 731,673	
Variation des intérêts courus		186 930,219		186 930,219	
<b>Soldes au 31/12/2025</b>	<b>9 345 145,462</b>	<b>364 346,755</b>	<b>155 682,444</b>	<b>9 865 174,661</b>	<b>73 258,416</b>

**AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES****AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31/12/2025 se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Certificats de Dépôt	4 426 792,235	0,000
Prises en pension livrée	1 562 830,333	828 558,333
Dépôts à terme	1 007 101,370	0,000
Bons de Trésor à Court Terme	0,000	96 344,549
<b>Total</b>	<b>6 996 723,938</b>	<b>924 902,882</b>

**AC2-A-1 Certificats de dépôts :**

Code ISIN	Désignation	Taux	Émetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
					<b>4 317 920,078</b>	<b>4 426 792,235</b>	<b>24,40%</b>
TNA80OF2AH06	CDP 10J 10/01/2026	7,50%	AB	1	499 168,399	499 251,404	2,75%
TNZK5C8HG1J2	CDP 350J 04/03/2026	9,50%	AB	1	466 179,275	493 560,906	2,72%
TNMEJXMWN527	CDP 140J 21/01/2026	8,25%	BTL	1	487 565,603	498 175,030	2,75%
TN9F7R7LGXO9	CDP 210J 10/04/2026	8,50%	BTL	1	481 103,613	490 863,565	2,71%
TN4QEEFCKG77	CDP 350J 17/09/2026	8,49%	QNB	2	939 001,578	953 948,215	5,26%
TNZ17WW0II64	CDP 210J 02/02/2026	8,25%	UBCI	3	1 444 901,610	1 490 993,115	8,22%

**AC2-A-2 Prises en Pension livrée :**

Désignation	Taux	Banque	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
<b>Pension livrée</b>				<b>1 500 000,000</b>	<b>1 562 830,333</b>	<b>8,62%</b>
Prise en pension 8 500 EMP NAT 2024 T1 CB TV 122J-15/01/2026	8,50%	BTL	15/09/2025	850 000,000	871 675,000	4,80%
Prise en pension 1 500 EMP NAT 2024 T1 CB TF 134J-29/01/2026	8,00%	BTL	17/09/2025	150 000,000	153 533,333	0,85%
Prise en pension 3 000 EMP NAT 2024 T1 CB TF 339J-13/02/2026	9,09%	BTL	11/03/2025	300 000,000	322 422,000	1,78%
Prise en pension 2 000 EMP NAT 2024 T1 CB TV 331J-13/02/2026	9,50%	BTL	19/03/2025	200 000,000	215 200,000	1,19%

**AC2-A-3 Dépôts à Terme :**

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Placement au 24/02/2026 (Taux 9,00%) 90 jours	1 007 101,370	0,000

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de cette rubrique au 31/12/2025 se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Disponibilités	1 296 576,393	1 957 925,895
Sommes à régler	0,000	1 145 063,335
Sommes à l'encaissement	0,000	-4 152,681
<b>Total général</b>	<b>1 296 576,393</b>	<b>3 098 836,549</b>

**AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION**

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Etat, Retenues à la source	30 939,741	27 876,722
Autres débiteurs	115,645	115,665
Rémunérations compte en banque	8 319,327	5 085,960
<b>Total des créances d'exploitation</b>	<b>39 374,713</b>	<b>33 078,347</b>

**PA1 : OPERATEURS CREDITEURS**

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire à payer	36 016,763	24 602,865
Rémunération du dépositaire à payer	2 999,410	2 991,287
Commission Clearing à payer	419,887	418,784
<b>Total des opérateurs créditeurs</b>	<b>39 436,060</b>	<b>28 012,936</b>

**PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Honoraires CAC	10 349,781	5 216,914
Etat, Retenues à la source	3 440,951	263,256
Autres créditeurs (CMF)	1 847,200	1 236,651
<b>Total des autres créditeurs divers</b>	<b>15 637,932</b>	<b>6 716,821</b>

**CP1 : CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

**Capital Au 01/01/2025**

Montant en nominal	12 744 300,000
Nombre de parts	127 443
Nombre de porteurs de parts	163

**Souscriptions Réalisées**

Montant en nominal	20 621 200,000
Nombre de parts	206 212
Nombre de porteurs de parts Entrants	30

**Rachats Réalisées**

Montant en nominal	22 246 800,000
Nombre de parts	222 468
Nombre de porteurs de parts Sortants	49

**Capital Au 31/12/2025**

Capital	11 719 043,731
Montant en nominal	11 118 700,000
Sommes non distribuables	600 343,731
Nombre de parts	111 187
Nombre de porteurs de parts	144

Les sommes non distribuables au 31/12/2025 se présentent comme suit :

<b>Sommes Non Distribuables</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Variation des plus ou moins-value potentielle sur titres	102 731,673	28 594,299
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	73 258,416	32 532,151
Frais de négociation de titres	- 8 306,367	- 3 203,343
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	489 525,456	241 945,212
Régularisation des sommes non distribuables	- 56 865,447	189 657,137
<b>Total général</b>	<b>600 343,731</b>	<b>489 525,456</b>

**CP2 : Sommes distribuables**

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

<b>Sommes Distribuables</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Résultat Distribuable de l'exercice	830 788,964	759 963,422
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	33 836,811	535 936,104
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	6 371 868,937	3 099 722,051
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	- 812 762,730	1 976 247,360
<b>Total général</b>	<b>6 423 731,982</b>	<b>6 371 868,937</b>

**PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/12/2025</b>	<b>Du 01/01/2024 Au 31/12/2024</b>
Dividendes	16 504,780	0,000
Revenus Des obligations de sociétés	94 673,464	15 411,606
Revenus Des Emprunts d'Etat	350 102,773	84 114,777
<b>Total général</b>	<b>461 281,017</b>	<b>99 526,383</b>

**PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/12/2025</b>	<b>Du 01/01/2024 Au 31/12/2024</b>
Revenus des Certificats de Dépôt	264 256,837	3 595,800
Revenus des Comptes de Dépôt	34 839,008	24 984,210
Revenus des prises en pension livrée	161 884,396	752 758,872
Revenus des Bons de Trésors A court Terme	2 906,428	89,666
Revenus des Dépôts à Terme	69 081,426	0,000
<b>Total général</b>	<b>532 968,095</b>	<b>781 428,548</b>

**CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/12/2025</b>	<b>Du 01/01/2024 Au 31/12/2024</b>
Rémunération fixe du gestionnaire	120 826,977	80 000,061
Commission de clearing	832,932	833,016
Commission de dépôt	5 949,918	5 950,062
<b>Total général</b>	<b>127 609,827</b>	<b>86 783,139</b>

**CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/12/2025</b>	<b>Du 01/01/2024 Au 31/12/2024</b>
Redevance CMF	16 922,565	11 204,510
Rémunération CAC	16 854,930	11 612,576
Impôts & taxes & versement assimilés	131,000	158,595
Services bancaires & assimilés	1 397,570	10 864,136
Publicité & publications	300,000	200,385
Autres charges d'exploitation	244,256	168,168
<b>Total général</b>	<b>35 850,321</b>	<b>34 208,370</b>

**Note 5 : Autres notes aux Etats financiers**5.1 Données par part et ratios pertinents :

<b>Donnée par part</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Revenus des Placements	8,942	6,913	4,721	4,742	6,958
Charges de Gestion des placements	-1,148	-0,681	-0,436	-1,380	-1,852
<b>Revenu net des placements</b>	<b>7,794</b>	<b>6,232</b>	<b>4,285</b>	<b>3,361</b>	<b>5,107</b>
Autres Charges d'exploitation	-0,322	-0,268	-0,152	-0,455	-0,594
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat d'Exploitation (1)</b>	<b>7,472</b>	<b>5,963</b>	<b>4,134</b>	<b>2,907</b>	<b>4,513</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,304	4,205	4,420	0,633	-0,713
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>7,776</b>	<b>10,168</b>	<b>8,554</b>	<b>3,540</b>	<b>3,800</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,304	-4,205	-4,420	-6,330	0,713
Variation des +/- Values potentielles sur titres	0,924	0,224	0,065	-0,093	-0,469
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	0,659	0,255	0,177	0,692	0,972
Frais de négociation de titres	-0,075	-0,025	-0,013	0,000	0,000
<b>+/- Values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>1,508</b>	<b>0,455</b>	<b>0,230</b>	<b>0,599</b>	<b>0,503</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>8,980</b>	<b>6,418</b>	<b>4,363</b>	<b>3,505</b>	<b>5,016</b>
Droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,508</b>	<b>0,455</b>	<b>0,230</b>	<b>0,599</b>	<b>0,503</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,051	0,278	-0,331	0,104	-0,079
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,559</b>	<b>0,732</b>	<b>-0,101</b>	<b>0,703</b>	<b>0,424</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>163,173</b>	<b>153,838</b>	<b>142,938</b>	<b>134,485</b>	<b>130,242</b>

Ratios de gestion des placements	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,68%	0,56%	0,54%	1,17%	1,21%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,19%	0,22%	0,19%	0,39%	0,39%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	4,40%	4,95%	5,09%	2,47%	3,28%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>18 875 688,876</b>	<b>15 365 702,060</b>	<b>6 321 339,922</b>	<b>1 323 716,752</b>	<b>1 339 625,302</b>

## **5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de MCP SAFE FUND a été confiée à MCP intermédiaire en bourse. En rémunération des services de gestion et de promotion du FCP, MCP perçoit une commission de gestion de 0,6% HT l'an de l'actif net. Cette rémunération, décomptée jour par jour est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette rémunération, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dans le cas d'une performance positive supérieure à un taux de rendement minimal exigé égal au TMM+ 0.5%. Cette commission, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimal exigé.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

### ***Rémunération du dépositaire :***

La fonction de dépositaire a été confiée à l'Amen Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.16% HT par an de l'Actif Net avec un minimum de 5000 dinars HT par an à partir de la 3ème année de vie du fond. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission de dépôt, Amen Bank perçoit une commission de clearing égale à 700 dinars HT par an.